

Les coopératives sont fondamentales. Elles apportent cela dans leur projet dès le départ. Nous sommes toujours à l'écoute des projets quand il y a des obstacles précis. On les analyse de manière à assurer un équilibre financier, par exemple. Aujourd'hui, nous avons fait quelques dérogations aux règles que l'on a fixées. Nous avons fait quelques adaptations de rente ici ou là. Vous en avez eu connaissance dans les droits de superficie qui ont été votés. Et puis, nous avons acquis des parts sociales des coopératives pour prôner dans un certain nombre de logements de la mixité dans les projets coopératifs. Ce sont ces projets sur lesquels nous sommes intervenus.

Ce sont des outils que l'on a utilisés avec beaucoup de parcimonie. Encore une fois, aucun de projets innovants qui ont vu le jour aux Plaines-du-Loup n'a été empêché par une politique relativement homogène de fixation des niveaux de rente. C'est important de le rappeler.

La discussion est close.

M. Valentin Christe (UDC), rapporteur remplaçant : – La commission a accepté la prise en considération de ce postulat par 5 oui, 4 non et 2 abstentions.

Le Conseil, par 32 oui, 26 non et 5 abstentions, approuve la conclusion de la commission.

(insérer délibéré)

La séance est levée à 22 h 30.